

04979-2013

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un parc sur le territoire de  
la commune de Bellevue

26 juin 2013

## LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments du 30 septembre 2009 ;

vu la proposition de la commune de Bellevue du 26 février 2013 et du 17 avril 2012;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature du 11 juin 2013,

### ARRÊTE :

Il est donné le nom de :

**- Parc des Aiglettes**

Au parc situé entre l'école de Bellevue et la mairie, à la hauteur du 325 route de Lausanne.

Ce nom correspond à l'oiseau présent sur les armoiries de la commune, signifiant en héraldique, petit aigle aux ailes étendues, sans pieds ni bec.

**- Ruelle de l'Epuisoir**

à l'accès au Léman situé en face de la mairie.

Cette dénomination fait référence à un terme du dialecte genevois, signifiant escaliers en bois, pratiqués sur le Rhône pour puiser de l'eau. Cette ruelle donnait accès à un épuisoir bien connu des habitants de Bellevue.

Le code voie de ces artères sont 63444 et 63452.

Entrée en vigueur de ces dénominations : 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Communiqué à :

|      |       |
|------|-------|
| CHA  | 1 ex. |
| DU   | 1 ex. |
| DF   | 1 ex. |
| DS   | 1 ex. |
| DIME | 1 ex. |
| FAO  | 1 ex. |



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. K. ...', written over the text 'La chancelière d'Etat :'. The signature is fluid and cursive.